

## Déclaration liminaire du comité technique des services déconcentrés DRAAF/DRIAAF/DAAF du 4 décembre 2019

### Secrétariat général commun : un train peut en cacher un autre !

Madame la Présidente,

À marche forcée... dans la précipitation

Ce présent comité technique, convoqué dans la **précipitation**, n'a pas permis à notre syndicat de positionner **précipitamment** l'ensemble de nos titulaires ou suppléants pris par d'autres réunions ou instances programmées depuis un certain temps. La visio-conférence ne pouvant être mise en œuvre de votre côté pour notre titulaire Outre-Mer, nous sommes contraints ce jour de nous présenter à effectif réduit.

À l'ordre du jour de ce comité technique, il est prévu l'examen du projet de décret portant création des SGC. Ce projet de décret sus-visé ne prévoit aucune consultation des CTM alors même que la création des SGC en métropole et en Outre-Mer, implique des conséquences importantes en matière budgétaire, d'organisation ou de désorganisation des services déconcentrés des ministères concernés, de la chaîne ressource humaine ministérielle et de gestion des agents.

Malgré nos alertes répétées, le calendrier intenable et anxiogène de mise en œuvre au 1er juillet 2020 est maintenu ; calendrier dénoncé par toutes les organisations syndicales présentes aux groupes de travail sur le sujet auprès du secrétariat général du gouvernement.

Au-delà de l'engagement à ce que la création de ces SGC soit reconnue comme une opération de restructuration, nous n'avons à ce jour aucun texte réglementaire permettant aux agents de bénéficier des garanties correspondantes. Beaucoup d'agents sont dans l'attente urgente de leur publication.

Cela a des conséquences pour ces agents qui ne veulent pas se positionner dans ce nouveau service et les CAP récentes le démontrent dans notre ministère où certains n'ont pas été prioritaires pour obtenir leur mobilité, faute de texte paru !

Nous constatons une nouvelle fois le niveau d'empressement de l'administration pour brûler les étapes dans le cadre d'un projet largement contesté dans ses principes.

**Secrétariat FO Agriculture**

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

**Secrétaire général FO Agriculture**

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél. 06 11 54 05 32

E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

Pour exemple l'instruction RH bénéficiant également aux agents basés en Outre-Mer a été discutée sur 4 pages avec les organisations syndicales sur les 18 qu'elle en contient. Comme réponse de l'administration : « *Sur le fond nous avons tout balayé, il n'y a pas lieu de convoquer un nouveau groupe de travail sur le sujet* ». Peut-on encore parler de dialogue social ou même de concertation ?

Le pire reste à venir ! Pour nos camarades en **DOM**, **c'est ce que nous appellerons « le flou artistique » car l'agitation, la précipitation sur le sujet demeurent !**

En début d'année, les DAAF étaient « hors champ » de la réforme des SG communs, elles devaient intégrer les SGC en 2021... finalement le décret présenté ce jour les mène dans le même wagon que les DDI au 30 juin 2020... **Panique, hâte.... En conclusion, peu de sérieux !**

Alors que les DDI ont eu des réunions depuis plusieurs mois, en DAAF, les groupes de travail commencent à peine à se mettre en place **au pas de charge** (à grande vitesse), en mettant bien sûr de côté tout dialogue social.

Pour **FO** c'est un manque de respect évident envers les départements d'Outre-Mer, d'autant que cette **précipitation**, sans aucune préparation, est palpable même dans les textes.

En effet, la circulaire du 24 septembre 2019 précise que « *Les effectifs appelés à rejoindre le secrétariat général commun seront déterminés selon les mêmes modalités et principes qu'en métropole. Ils seront transférés sur le BOP du Ministère de l'Intérieur 354* » et la circulaire du 2 août 2019 confirme que : « *Les agents qui accomplissent les missions concernées aujourd'hui dans les différentes directions, sont amenés à rejoindre le SGC. Les emplois seront transférés* ».

Pour autant, rien n'est précisé sur le périmètre des missions concernées, ni sur le nombre d'agents réellement impactés. Les circulaires restent très approximatives à ce sujet, nous savons juste que les effectifs doivent être décomptés par une « mission inter-inspections » et que « des précisions vous seront fournies le moment venu sur ce sujet ».

### **Mais quand sera « le moment venu ? »**

De plus, les transferts se feront, paraît-il, sur la base du volontariat. Comment sera-t-il géré ce volontariat dans les DOM ?

Pour exemple, la Réunion, le département français le plus proche est Mayotte... Le ministère de l'agriculture acceptera-t-il un droit de retour systématique en DAAF des agents même en sur-dotation d'objectif ? Sans cette condition, vous comprendrez, Madame la Présidente, que le volontariat semble un peu forcé.

### **Concernant les DRAAF**

**Les directions régionales métropolitaines semblaient exemptées du processus SGC.** Or, à la lecture du texte, on constate qu'il n'en est rien.

Des explications précises doivent nous être communiquées concernant une future réforme de la gestion RH et comptable des DRAAF. Des bribes d'informations ont déjà été lâchées par des préfets. Nous demandons une réponse.

Même si l'on parle plutôt de mise en commun de certaines fonctions, liées à une unicité de site (cité administrative par exemple), il paraît difficile d'aller vers de véritables SGC dans la mesure où les DRAAF ont un rayon d'action multi-départemental, donc relevant de plusieurs préfets, et *a fortiori* invraisemblable pour les DRAAF multi-sites, où les agents sont donc physiquement dans des départements différents.

**Pour conclure :**

**Vous ne serez pas surprise, Madame la Présidente que FO s'oppose à ce projet de décret qui met en difficulté de nombreux agents** sans que le bénéfice ne soit visible et qu'en sera-t-il dans 3 ans quand ces services seront stabilisés et que les suppressions de postes seront à l'ordre du jour ? La note du cabinet du premier ministre le prévoit. Que restera-t-il de notre ministère ? Des services de préfecture. Après les DDI, les préfets s'attaquent désormais aux DOM et à nos directions régionales, le processus de destruction de la Fonction publique, de notre ministère est bien en marche et à grande vitesse !

Merci de votre attention

